

# MOUVEMENT DEMOCRATE

CONSEIL MUNICIPAL de Courbevoie 31 MARS 2008

## INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX MARTINE VOLARD ET PATRICK BOLLI

### Communications au conseil des décisions du Maire – (Martine)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, 2 décisions concernant des marchés publics appellent des questions et des observations de notre part :

➤ Le 1<sup>er</sup> point concerne le contrat conclu le 20 Février avec la société « Réseau Alternatives », pour un montant de 75 000€, pour la mise en œuvre d'un dispositif d'appui à l'organisation des missions de la Caisse des Ecoles.

Tout d'abord pour vous dire que nous approuvons complètement le principe d'une telle étude tant l'organisation des missions de la Caisse des écoles et la relation cliente nous semblent effectivement actuellement problématiques. Les nombreux dysfonctionnements constatés, en particulier dans les cantines, relèvent vraisemblablement de relations entre les différents services à mieux organiser, d'outils à optimiser, de procédures à formaliser. Nous ne comprenons pas bien, toutefois, les objectifs de la mission pour la partie concernant les garderies et études dirigées et celle relative aux classes d'environnement. Le cahier des charges est extrêmement sibyllin sur ce point. La proposition du contractant sur ces 2 aspects est donc inévitablement très floue également. Il est donc vraisemblable qu'à commande imprécise, nous n'obtenions qu'un résultat insatisfaisant.

Pourriez-vous donc nous préciser davantage quelles sont les motivations de cette étude pour les garderies et études dirigées et pour les classes d'environnement ?

Mais surtout, nous sommes surpris du coût total de cette mission. Le prix d'une journée de conseil, à 1 500€HT est l'un des plus cher du marché. Même si nous approuvons le choix d'un cabinet à taille humaine, avec des consultants expérimentés, et non le recours à l'une des majors du secteur, qui font intervenir

des stagiaires, ce coût unitaire nous semble très élevé. Nous sommes encore plus surpris par le nombre de jours forfaitaires envisagés : 50 jours au total, dont 29 uniquement pour la phase de diagnostic. Connaissant votre souci de la dépense publique, qui est aussi le nôtre, permettez-moi d'être étonnée que vous ayez pu accepter et signer une telle proposition. Le nombre de jours proposé a été à l'évidence gonflé par rapport aux nombres de jours effectivement nécessaires. Prenons pour exemple le nombre de jours d'entretien facturés : 14 jours au total alors que la proposition évoque 30 entretiens de 2 heures, soit 6 jours effectifs d'entretiens. Vous conviendrez avec moi qu'on est loin des 14 jours proposés dans le devis et que même l'analyse des documents et données internes ne suffit pas à combler cet écart. Je ne prendrais pas le détail de tout ce devis pour ne pas rendre la démonstration rébarbative mais on pourrait continuer ainsi pour une grande partie de la proposition. Si je me réjouis que ce contrat prévoit une part importante d'accompagnement, qui est la clé de la réussite, il n'en reste pas moins que ce devis forfaitaire est vraisemblablement majoré d'au moins un dizaine de jours par rapport aux bonnes pratiques du secteur, soit un coût supplémentaire de près de 18 000€TTC.

Nous ne pouvons donc que nous interroger sur les motivations qui ont conduit à retenir ce Cabinet et sur les autres propositions faites. De ce fait, en raison de ce coût pour la Ville, mais aussi des enjeux de cette mission pour l'amélioration du fonctionnement de la Caisse des écoles et du service rendu aux habitants, nous demandons, monsieur le maire, que les enseignements du diagnostic et le plan d'action envisagé soit portés à notre connaissance lors d'un prochain conseil municipal, et que nous puissions ensuite être tenus informés des changements apportés.

**Réponse du Maire : Prend acte de notre avis sur le coût de la prestation - donne son accord pour que les résultats soient présentés au Conseil municipal**

✎ Le 2<sup>ème</sup> point concerne le marché à bons de commandes conclu le 4 mars 2008 avec la société Entrecor pour un montant maximal de 120 000€ annuel pour la rédaction de « Courbevoie Magazine » et autres supports d'information. Le cahier des charges justifie le recours à ce prestataire externe par la surcharge de travail du service de la communication, en raison du changement de périodicité du Courbevoie Magazine, devenu mensuel depuis janvier 2006.

Le coût unitaire de la prestation nous interroge fortement (Pour mémoire : 120€ par feuillet, dans le cas de réécriture à partir d'une documentation fournie et 210€ l'article réalisé à partir d'interviews). Cela nous interroge d'autant plus, je ne vous le cache pas, monsieur le Maire, que le Courbevoie Magazine n'est pas cité parmi les grands journaux d'information locale. Les Courbevoisiens ne s'y réfèrent pas pour la qualité de son information qui est très superficielle. Il est

même plutôt l'objet de blagues entre les habitants et vous ne pouvez pas l'ignorer. Mais nous n'incriminons pas les journalistes car, comme le précise le cahier des charges, ils rédigent les articles au vu d'une « fiche d'angle » qui leur est transmise. C'est plutôt l'angle qui serait à revoir.

Par ailleurs, le cahier des charges évoque la rédaction de 10 à 30 feuillets par numéro alors que les numéros font rarement 30 pages, dont beaucoup de photos, votre éditorial, la rubrique de l'état-civil, les numéros et adresses utiles et la tribune des groupes politiques.

Quoiqu'il en soit, nous avons donc plusieurs questions : comment est composé actuellement le service communication ? Et en particulier combien de journalistes ? Ne serait-il pas moins onéreux pour la Ville de rémunérer de façon permanente un journaliste, qui d'après nos calculs représente un coût total d'environ 75 000€ annuels ? En plus des économies réalisées, n'y gagnerait-on pas en qualité des articles, ce journaliste étant alors en contact permanent avec les services municipaux ?

Pas de réponse précise du Maire qui ne connaît pas précisément le contrat et nous dit qu'il donnera ultérieurement sa réponse – Il nous dit que notre proposition de comparaison par rapport à un recrutement sera étudiée.

### **Intervention sur le fonctionnement du Conseil municipal et documents préparatoires** – (Martine)

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je voudrais vous faire part de mon étonnement en découvrant mardi dernier les documents préparatoires transmis avec l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Une note de synthèse de 6 pages, avec pour certains sujets, dont certains d'importance comme l'élection de délégués à différents organismes, une explication des plus sommaires ou parfois sibylline.

Je suis d'autant plus surprise que, même si vous respectez le minimum imposé par la réglementation, la plupart des villes d'importance fonctionnent aujourd'hui différemment. Elles proposent aux conseillers municipaux des documents préparatoires permettant une réelle analyse des décisions proposées, et transmettent en particulier les projets de délibérations. Je pense que beaucoup de nos concitoyens ignorent que nous, les conseillers municipaux, n'en avons pas connaissance. Comment faire correctement notre travail, analyser précisément les décisions proposées et nous laisser la possibilité de proposer des

amendements, si nous ne connaissons pas la teneur exacte des délibérations proposées ?

Monsieur le Maire, en qualité de député, vous êtes rompu à cet exercice et vous ne comprendriez pas qu'à l'Assemblée Nationale, on soumette à votre vote, des textes dont vous n'auriez eu qu'une synthèse, sans en connaître les modalités précises.

Monsieur le Maire, vous nous avez promis l'excellence et l'innovation pour ce nouveau mandat. Je ne doute donc pas que vous aurez à cœur de mettre Courbevoie au niveau des plus grandes villes et de permettre à son instance majeure, le conseil municipal, des débats et des décisions de qualité. Pour cela, je vous demande solennellement de bien vouloir, à l'avenir nous transmettre, avec la note de synthèse, les projets de délibération que vous soumettez à notre vote. Par souci d'économie, ces projets de délibérations pourraient nous être transmis par voie électronique. Je pense que mes collègues, soucieux comme moi de remplir correctement leurs fonctions par respect pour les habitants qu'ils représentent, s'associeront à ma demande.

De la même manière, je demande à ce que la consultation des documents complémentaires à ces délibérations soit rendue plus facile, avec moins de formalisme dans les demandes et des plages horaires plus libres et plus larges. Je rappelle, en particulier pour les habitants qui l'ignorent, que hormis les adjoints et les conseillers municipaux délégués, nous remplissons nos missions bénévolement, en dehors de nos heures de travail et qu'il serait la moindre des choses de nous faciliter l'accès à l'information pour nous permettre d'effectuer correctement notre travail. Sauf à croire que vous ne nous facilitiez pas la tâche à dessein. Mais je vous crois, monsieur le Maire, un vrai démocrate et j'espère que vous donnerez une suite favorable à ces requêtes.

**Refus du Maire de donner suite et maintien du fonctionnement actuel. Estime que le fait de se présenter pour être conseiller est un choix, et de travailler aussi, et qu'il faut en assumer les conséquences !!**

## **Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux (Patrick)**

Monsieur le Maire,

Ces indemnités ne posent pas de difficulté pour nous, s'agissant de l'application des textes réglementaires. Les montants exprimés de 1600€ et de 400€ pour les conseillers sont-ils bien des montants bruts, la note de synthèse ne le précisant pas ? Quelle est en réalité l'indemnité des adjoints : dans un premier temps, vous proposez de fixer l'indemnité des adjoints à 44% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, majorée de 15%, ce qui correspond à un montant brut d'environ 2 300€ mensuels. Plus loin, vous proposez un montant de 1 600€ ? Quel montant devons nous retenir ? Pourquoi cette différence ?

Le maire répond qu'il faut retenir le montant de 1 600€ bruts.

## **Création de 2 postes de collaborateurs de Cabinet**

RAS - **Vote : pour**

## **Elections de délégués du Conseil à différents organismes (Patrick)**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous nous proposez d'élire des délégués du Conseil municipal pour les organismes, commissions et associations. En raison du nombre important de ces désignations, vous nous précisez que seules sont proposées ce jour celles ayant un caractère d'urgence. De ce fait, pourquoi n'avez-vous pas fait figurer dans cet ordre du jour les commissions municipales, dont il est d'usage, dans toutes les communes, de voter en priorité la création et la désignation des membres ? Cela nous étonne d'autant plus que le prochain conseil municipal sera vraisemblablement consacré à l'examen du budget et qu'il ne nous paraît pas sain de ne pas le proposer auparavant à l'étude d'une commission municipale.

Concernant les désignations proposées aujourd'hui, certaines doivent être effectuées à la proportionnelle des listes représentées au conseil, conformément à la réglementation. Toutefois, pour les autres, le conseil municipal doit décider du mode de désignation. Lors de votre installation lors du précédent conseil, vous nous avez dit vouloir une démocratie apaisée et croire au dialogue constructif. Vous nous avez dit souhaiter un pluralisme vivant au sein de cette assemblée et que vous écouteriez les conseillers d'opposition. Pour notre part, Martine Volard et moi-même ne nous considérons pas comme des conseillers

d'opposition mais des conseillers tout court, qui soutiendrons toujours les mesures positives pour notre commune, tout en exerçant un vrai travail d'analyse et de proposition, dans le but de toujours améliorer les décisions collectives. Nous ne serons peut-être pas toujours d'accord avec vos propositions et vos choix mais nous nous en expliquerons toujours franchement.

De ce fait, nous vous demandons, que notre sensibilité, celle du Mouvement Démocrate, celle d'un centre libre et autonome, que les électeurs ont souhaité voir représenter au sein de ce conseil en nous portant leurs voix, soit également représentée dans les différents organismes, commissions ou associations, vecteurs de la mise en œuvre de la politique municipale.

A ce titre, nous souhaitons être représentés par 1 poste au sein des organismes suivants : la Caisse des écoles, le CCAS, le Centre hospitalier de Courbevoie Neuilly, l'Etablissement public de gestion du quartier d'affaires de la Défense, l'OPHLM, le VAL Courbevoie, le Centre culturel, la Commission d'appel d'offres et la commission de délégation des services publics.

Monsieur le Maire, dans de très nombreuses collectivités aujourd'hui, même à l'assemblée nationale, les exécutifs acceptent –dans certains cas initient même – cette bonne représentation de toutes les sensibilités. Nous ne doutons pas de vos intentions réelles de faire vivre le pluralisme à Courbevoie et vous remercions de bien vouloir accéder à ces demandes.

Refus du Maire sans autre explication que la démocratie a parlé durant les élections, il y a une majorité et une minorité décidées par le vote et qu'il est possible de s'exprimer et de poser candidature.

✎ Caisse des écoles : 11 postes – pas de mode de scrutin réglementaire -  
Nous demandons l'attribution d'un poste pour chacune des sensibilités minoritaires du conseil en raison du budget concerné (3Millions €)

Le Maire refuse la représentation des minorités et met les candidatures aux voix  
- Candidature de Martine – 2 voix – Non élue

✎ CCAS : 8 postes – scrutin à la proportionnelle au plus fort reste (obligation réglementaire)  
Liste commune avec la liste « une Autre ambition pour Courbevoie »  
– Candidature de Patrick qui obtient un poste de titulaire

✎ Centre hospitalier Courbevoie Neuilly : 3 postes – pas de mode de scrutin réglementaire –

Nous demandons également l'attribution d'un poste pour chacune des sensibilités minoritaires du conseil en raison de l'importance de la sensibilité de ce sujet et de notre attachement à un service public de santé.

Le Maire refuse la représentation des minorités et met les candidatures aux voix  
- Candidature de Martine – 10 voix – Non élue

✎ EPAD : conseil d'administration : 1 poste  
Candidature de Martine – 2 voix – Non élue

✎ EPAD : commission d'appel d'offres : 1 poste  
Candidature de Martine – 2 voix – Non élue

✎ Etablissement public de gestion de la Défenses : 3 postes  
Pas de candidature – Vote pour le candidat proposé par la liste « une Autre ambition pour Courbevoie » et 2 des candidats présentés par M.le Maire

✎ Etablissement public foncier des Hauts de Seine : 1 poste  
Pas de candidature – Vote pour le candidat proposé par la liste « une Autre ambition pour Courbevoie »

✎ Maison de l'Emploi Rives de Seine : 1 poste  
Pas de candidature – Vote pour le candidat proposé par M.le Maire

✎ OPHLM : 5 postes – Nous rappelons l'importance de la représentation de toutes les sensibilités vu les difficultés et la sensibilité de ce dossier.  
Nous demandons également l'attribution d'un poste pour chacune des sensibilités minoritaires du conseil en raison des difficultés actuelles de la gestion de l'OPHLM.

Le Maire refuse la représentation des minorités et met les candidatures aux voix  
- Candidature de Patrick – 2 voix – Non élu

✎ SICUDEF : 3 élus  
Pas de candidature – Vote pour le candidat proposé par la liste « une Autre ambition pour Courbevoie » et 2 des candidats proposés par M.le Maire

✎ SIFUREP : 1 titulaire, 1 suppléant  
Pas de candidature – Vote pour les candidats proposés par M.le Maire

✎ SIGEIF : 1 titulaire, 1 suppléant  
Pas de candidature – Abstention

✚ SIPPEREC : 1 titulaire, 1 suppléant  
Pas de candidature – Abstention

✚ SYELOM : 2 titulaires, 2 suppléants  
Pas de candidature – Abstention

✚ Syndicat des eaux de la Presqu'île de Gennevilliers : 4 titulaires, 3 suppléants  
Pas de candidature – Vote pour le candidat proposé par la liste « une Autre ambition pour Courbevoie » et 3 des autres candidats titulaires proposés par M.le Maire

✚ VAL : 7 postes dont 1 ne faisant pas partie de la majorité municipale – Nous demandons un poste pour chaque sensibilité minoritaire du conseil car cette règle a été fixée à un moment où il n'y avait qu'une sensibilité hors la majorité municipale. Nous rappelons également l'importance du budget concerné, justifiant cette demande (6,3Millions €)

Le Maire refuse la représentation de toutes les minorités et met les candidatures aux voix - Candidature de Martine – 2 voix – Non élue Candidature de Mme Boucherie (PS) 8 voix - élue.

✚ Association médico-pédagogique : 5 élus  
Pas de candidature – Vote pour les candidats proposés par M.le Maire

✚ Centre culturel : 7 postes - Pas de mode de scrutin obligatoire. Nous demandons la représentation de toutes les sensibilités minoritaires au vu de l'importance du budget (3M€)

Le Maire refuse la représentation des minorités et met les candidatures aux voix - Candidature de Patrick – 10 voix – Non élu

✚ CIDFF Hauts de Seine : 1 élu  
Pas de candidature – Vote pour le candidat proposé par M.le Maire

✚ Mission locale : 6 élus  
Pas de candidature – Vote pour le candidat proposé par la liste « une Autre ambition pour Courbevoie »

✚ Commission d'appel d'offres : 5 postes – 5 suppléants– proportionnelle obligatoire  
Pas de candidature – Vote pour la liste présentée par le groupe « une Autre ambition pour Courbevoie »

✚ Commission de délégation des services publics : 5 postes – 5 suppléants– scrutin à la proportionnelle au plus fort reste (obligation réglementaire)

Liste commune avec le groupe « une Autre ambition pour Courbevoie »  
– Candidature de Martine qui obtient un poste de suppléante

✚ Collèges et lycées : 2 ou 3 postes selon les cas  
Pas de candidature – Vote pour les candidats proposés par M.le Maire

✚ Conseils d'école : 1 délégué par école  
Pas de candidature – Vote pour les candidats proposés par M.le Maire

### **Subvention exceptionnelle à l'association « La Ligue Nationale contre le cancer »**

Le groupe « une autre ambition pour Courbevoie » mentionne que l'association avait demandé le reversement intégral de la recette de la journée.

Nous précisons que nous sommes évidemment d'accord pour cette subvention mais les explications données sur le refus de verser l'intégralité de la subvention n'apparaissant pas convaincantes, nous nous abstenons pour le vote.

### **Acomptes sur les subventions de fonctionnement 2008**

RAS - **Vote : pour**

### **Achats d'équipements et de logiciels informatiques**

RAS - **Vote : pour**

### **Question orale (Martine)**

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Patrick Bolli, Jean-André Lasserre et moi-même avons été contactés par les associations « La Défense des Damiers » et « Agissons ensemble pour les Damiers », qui regroupent les locataires de la société Logis Transports. Cette société les a informés du projet de vente de leurs immeubles à la société l'Hermitage. Un diagnostic d'occupation a d'ores et déjà été réalisé afin d'élaborer les modalités de relogement des habitants.

Toutefois, les habitants s'opposent à ces relogements et souhaitent continuer à vivre aux Damiers où ils disposent de logements agréables, en bon état, à un prix modéré. Ils nous ont demandé de relayer auprès de nos collègues du Conseil municipal leur incompréhension et leur refus du projet actuel. Ils vous ont d'ailleurs alerté par mails les 23 et 28 février derniers et lors de rencontres avec eux.

Dans un courrier en date du 5 mars 2008, vous avez tenu à les rassurer sur cette vente, en leur expliquant que la Ville est obligatoirement consultée au préalable. Par ailleurs, vous avez déclaré au journal « Le Parisien » qui en fait état dans son édition du 14 mars 2008 que ce projet « est soumis à une procédure stricte, qui n'ignore nullement les droits des locataires ».

Toutefois, les locataires viennent de découvrir dans la presse que l'un des projets pré-sélectionnés pour la Tour Signal, qui doit être construite à la Défense, est localisé sur l'emplacement actuel de leurs résidences. Ce projet est monté en association avec la société l'Hermitage. Vice-Président de l'EPAD et membre du jury qui a pré-sélectionné ce projet, vous n'ignoriez donc rien des intentions de la société l'Hermitage.

De ce fait, des interrogations restent en suspens :

✓ Pourquoi avoir retenu le projet de tour présenté par la société l'Hermitage, qui conduit inévitablement à la destruction des logements actuels, alors que vous connaissez l'opposition des habitants à cette opération ?

✓ Les habitants bénéficient de logements de qualité, souvent avec terrasse et balcons, pour des loyers modérés. N'est-il pas anormal d'envisager leur destruction, au profit de logements haut de gamme, alors que le parc de logements sociaux et intermédiaires en région parisienne est déjà insuffisant ? Un plan de réhabilitation ne serait-il pas plus opportun ?

✓ Les habitants, dont certains sont présents depuis près de 30 ans, souhaitent continuer à vivre aux Damiers, qui ne souffrent que d'un manque d'entretien des façades. Ils refusent d'être relogés ailleurs. Quelle est votre position sur une éventuelle destruction des immeubles ? Vous y opposerez-vous ou estimez-vous cette opération légitime et pour quelles raisons ?

✓ Nous constatons un manque patent de transparence et d'association des habitants sur ce projet et ses conséquences, générant la méfiance et l'inquiétude. En qualité de vice-président de l'EPAD, comment envisagez-vous concrètement d'associer les habitants du quartier, et en particulier les associations qui les représentent, au plan de renouveau de la Défense ?

Je vous précise que cette question vous est posée aujourd'hui, monsieur le Maire, dans le but de clarifier la position de la Ville de Courbevoie dans ce dossier et permettre une réflexion sereine avec les habitants des Damiers, présents ce soir à ce conseil.

Suite à la réponse donnée par le Maire, nous prenons acte de son opposition au projet de démolition et au fait qu'il s'engage à soutenir les habitants. Nous lui rappelons que nous ne souhaitons pas politiser ce dossier et lui demandons de tenir ses engagements envers les habitants et travailler avec eux.